

## HORAIRES DES VISITES ET NOMBRE DE VISITEURS AUTORISÉS

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

MISSION	HORAIRE	NOMBRE DE VISITEURS	PARTICULARITÉS
Hôpital	Tous les soirs : de 18h00 à 20h30  Samedi-Dimanche-Jours fériés : de 14h00 à 16h00	Deux visiteurs seulement par usager	Aucun enfant de moins de 12 ans n'est admis à moins de situations particulières. Le cas échéant, ils doivent être accompagnés et sous la supervision d'une personne responsable, à ce moment, une autorisation est obligatoire. Les enfants de tous âges sont admis pour les jours de Fêtes (Noël, Jour de l'An, Pâques, Fêtes des Mères et des Pères, etc.). Le visiteur doit s'adresser à l'infirmière responsable si des dispositions particulières doivent s'appliquer. Le prêtre, lors de l'exercice de ses activités de pastorale, est autorisé à effectuer des visites aux usagers.
Centre d'hébergement	8 h à 22 h	Aucune restriction	Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés et sous la supervision d'une personne responsable.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

UNITÉS	HORAIRE	NOMBRE DE VISITEURS	PARTICULARITÉS
Pédiatrie	24/24 heures	2	Parents ou personnes significatives.
Centre de jour		1	La présence d'un seul accompagnateur est obligatoire en tout temps.
Maternité	19 h 30 à 20 h 30	2	Conjoint ou personne significative en tout temps. Si la naissance a lieu en dehors des heures de visite, les grands-parents sont admis à ce moment.
Psychiatrie	14 h à 16 h 18 h à 20 h 30	2	
Soins intensifs	10 h 30 à 12 h 30 14 h à 16 h 18 h à 20 h	2	La famille et les personnes significatives sont autorisées à raison de deux personnes à la fois, pour un total de 10 minutes à chaque heure. Les visites peuvent être autorisées à d'autres moments lors de circonstances particulières. Le prêtre, lors de l'exercice de ses activités de pastorale, est autorisé à effectuer des visites aux usagers.
Salle d'urgence (salles d'observation)		2	Les visiteurs sont autorisés en tout temps lors de circonstances particulières. Un parent ou une personne représentative ou significative doit être présent en tout temps auprès des enfants de moins de 14 ans.
Oncologie/Hémodialyse/Unité de médecine de jour		1	Seule la présence d'un accompagnateur est autorisée en tout temps lors de l'épisode de soins.

*Adapté du Règlement sur les visites au CSSS Rouyn-Noranda*